

REUNION DU 6 JUILLET 2009.

Questions diverses

Projet Réseau d'Accueil familial sur le territoire de la Communauté de Communes.

Dans le cadre de l'étude de ce projet, le conseil communautaire décide de reporter à la prochaine réunion du conseil communautaire l'accord de signature de la convention de mandat avec TARN HABITAT concernant la maîtrise d'œuvre de ce projet et pour lequel la Communauté de Communes n'a pas encore pris connaissance du document et de ses modalités.

Centre de Loisirs de FONTBONNE.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Centre de Loisirs de FONTBONNE ne fonctionne plus faute de participants (très peu nombreux (4 à 5 enfants et nécessitant l'emploi d'un animateur détaché spécialement sur cette activité, vu la planche horaire d'ouverture) et n'assurera pas l'accueil des enfants du territoire cet été.

Pour pallier à cet handicap de dernière minute, et vu les demandes de certains parents intéressés par l'accueil en Centre de Loisirs, il est possible de s'inscrire auprès de l'association ARC EN CIEL qui gère le Centre de Loisirs des CABANNES, qui est d'accord pour accueillir les enfants de notre territoire en fonction des places restant disponibles.

Cuisine Centrale de FONTBONNE

Monsieur le Président explique le projet de rénovation de la cuisine centrale de FONTBONNE va être réalisé par le Conseil Général du Tarn, propriétaire des bâtiments.

Il rappelle que cette cuisine centrale fournit entre autre les repas aux cantines scolaires des écoles de PENNE et VAOUR, assure le portage des repas à domicile pour la population demandeuse de notre territoire.....

Consécutivement à ces travaux, le remplacement du matériel de cette cuisine va être nécessaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes pourrait se charger de l'acquisition de ce nouveau matériel par le biais d'un emprunt.

L'association FONTBONNE, gestionnaire du lieu, pourrait alors si les résultats d'exploitation de la cuisine centrale sont bénéficiaires, procéder au remboursement de l'annuité de cet emprunt à la Communauté de Communes ; toutes ces modalités étant fixés par le biais d'une convention soit tri partite (Conseil Général, C.Communes, Association FONTBONNE), soit entre la Communauté de Communes et l'Association FONTBONNE.

Monsieur le Président et Monsieur Georges BOUSQUET, Conseiller Général du Canton doivent se rapprocher du Conseil Général pour étudier les possibilités envisageables ; qui seront ensuite étudiées et validées en conseil communautaire dès la rentrée de septembre.

Taxe de Séjour

Les délibérations d'accord de principe sur la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire de la communauté de communes sont en cours de délibération sur les communes membres, certaines sont déjà prises, d'autres restent à venir. Le conseil communautaire prendra une délibération définitive fixant les tarifs applicables dès qu'il sera en possession de toutes les délibérations des communes, après la saison d'été.

Commission Tourisme, Culture, Patrimoine, Environnement :

Monsieur le Président exprime son souhait de définir correctement les missions de la commission Tourisme, Culture, Patrimoine, Environnement lors d'une prochaine réunion du bureau afin que ses missions ne débordent pas sur les compétences et initiatives de l'Office de Tourisme du Pays de VAOUR dont les missions ont été fixés ultérieurement par une convention avec la Communauté de Communes.

Il s'agirait de définir et de fixer ses champs d'investigation et d'intervention sous la tutelle du bureau de la Communauté de Communes chargé de la coordination avec les décisions du Conseil Communautaire.

Courriers Divers

- *Courrier informatif à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays CORDAIS*

Concernant les points sur lesquels la C.Communes du Causse Nord Ouest du Tarn souhaite qu'il y ait une prise en considération et une réflexion commune dans le cadre du projet de fusion à l'étude.

- *Projet d'emploi mutualisé entre plusieurs associations et le Centre Social CORDES VAOUR.*

Monsieur le Président informe le conseil, du courrier qu'il a envoyé à la Présidente de l'association « Jardin d'Enfants de MILHARS » subventionné par la Communauté de Communes pour son fonctionnement en lui rappelant que le subventionnement du Jardin d'Enfants est limité aux possibilités financières de la Communauté de Communes.

Ce courrier fait suite à un projet d'étude en cours de création d'un emploi mutualisé sur trois ou quatre structures et le Centre Social CORDES VAOUR dont la Communauté de Communes n'a pas été informée au préalable.